Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260505-2026021-DE

Département
ILLE ET VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
LA BOSSE DE BRETAGNE

DATE DE CONVOCATION
28/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Classement des archives de la commune.

2026 – 021

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

L'an deux mil vingt six
Le 5 mai à 20H00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de La Bosse de Bretagne sous la présidence de M. HAMON Jean-Charles, Maire.

Étaient présents :
HAMON Jean-Charles – BAZIN Bruno – BALDINI Stéphanie – COUSSOT Guillaume – MOLON Nathalie – CHOJNACKI Emilie – CABRAL FOUQUET Elizabet — PAVOINE Elodie – COUPEL Florian – TERRIEN François – DEROCHE Rémy – SIMENEL Justine – COURTIES Manon – GERARD Alexis –

Absent :
Absent excusé :
M. LATAPPY Cédric donne pouvoir Mme PAVOINE Elodie –

M. COUSSOT Guillaume a été élu secrétaire de séance.

Classement des archives de la commune.
2026 – 021

En 2011, la commune a déjà fait appel aux archives départementales pour classer les archives de la commune.

Monsieur Le Mairie informe le conseil municipal qu'il serait opportun de renouveler cette opération.

Dans le courant du mois de février 2026, Monsieur Le Maire a sollicité les services des archives départementales afin qu'un archiviste vienne constater l'organisation actuelle des archives communales.

Les archives départementales proposent ainsi leurs services afin de procéder à ce classement et de déterminer les documents qui pourraient être éliminés.
Ce travail permettrait ainsi de retrouver plus facilement les documents et de gagner de l'espace.
Ce travail pourrait être confié à une archiviste titulaire diplômé d'histoire et d'archivistique

- Le coût se fait au prorata des jours passés par l'archiviste.

La durée du classement a été évaluée à 15 jours ouvrés de travail. Le coût de cette prestation serait d'environ 2 500.00€ salaire brut mensuel.

- Il faut ajouter les fournitures de conservation (liens, chemises et papier non acides, boites d'archives), le coût des fournitures serait d'environ 700.00€.
- Le classement pourra s'effectuer au cours du 2ème semestre 2026.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260505-2026021-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
à 15 voix pour

- **Approuve** la mise en place de ce projet.
- **Accepte** de lancer cette opération.
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,
M. COUSSOT Guillaume.

Le Maire,
M. HAMON Jean-Charles.

